



# Camping de l'Aber Benoit

Corn Ar Gazel  
29830 Saint Pabu

Renseignements et réservation  
Tel : 02-98-89-76-25

[www.camping-aber-benoit.com](http://www.camping-aber-benoit.com)

## Contrat de location d'un emplacement de camping-caravaning

**NOM** ..... **Prénom** .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....  
Téléphone(s) ..... E-mail .....

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location, des tarifs et réserve .... Emplacement(s) de camping-caravaning.

Date d'arrivée : .... / .... / ..... (Minimum 3 nuitées) Date de départ : .... / .... / .....

### Détail des personnes adultes et enfants (facultatif):

Nom	Prénom	Age

Emplacement + 1 personne ... x 11.28 € x ..... Nuits ..... €  
 Personnes supplémentaires (+ de 13 ans)..... x 3.98 € x ..... Nuits ..... €  
 Enfant(s) de 1 à 13 ans ..... x 2.70 € x ..... Nuits ..... €  
 Enfant moins de 1 an ..... **gratuit**  
 Branchement électrique x 3.50 € x ..... Nuits ..... €  
 Taxe de séjour (+18ans) ..... x 0.22 € x ..... Nuits ..... €  
 Animaux ..... x 1.50 € x ..... Nuits ..... €  
 1 Caravane supplémentaire (4m maxi) x 5.00 € x ..... Nuits ..... €  
 Deuxième Véhicule x 1.00 € x ..... Nuits ..... €  
**Option assurance annulation (2.5% du montant du séjour) : ..... €**  
**Montant du séjour : ..... €**  
**Montant des arrhes (30% du montant du séjour) : ..... €**

Ci-joint la somme de .....euros en règlement des arrhes.

Paiement par :  Chèque (à l'ordre de l'EURL DOS SANTOS)  chèques vacances  
 Carte bancaire Nom : .....

Numéros : \_\_\_\_\_ Date expiration : \_\_\_/\_\_\_

Noter les 3 derniers chiffres du numéro au dos de votre carte : \_\_\_ \_\_ \_

Merci et à bientôt !

Fait à .....  
Signature (s)

Le .....

# **Conditions générales de réservation et de location**

## **Conditions générales de réservation et de location**

### **Conditions générales**

1. Nous effectuons des réservations d'emplacement pour un minimum de 3 nuitées.
2. La location est faite à titre strictement personnel. Le locataire ne pourra en aucun cas sous-louer son emplacement.
3. Les emplacements devront être libérés au plus tard à 12h en juillet et en août, tout dépassement entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire. Les arrivées sont possibles à partir de 12 h.
4. Les dates inscrites sur le contrat devront être respectées.
5. En cas de retard, nous vous prions de nous avertir. La réservation reste à votre disposition pendant 24 heures (ou plus après accord de la direction). Passé ce délai, la direction pourra disposer de l'emplacement.
6. La réservation ne devient effective qu'après paiement des arrhes (30% du montant du séjour) qui viennent en déduction du montant final. En cas d'annulation de votre part, les arrhes ne seront pas remboursées. Pour plus de tranquillité, nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation auprès de notre partenaire « Campez Couvert »\* ou d'un autre assureur.  
\*assurance annulation du groupe Gritchen Tolède au tarif de 2,5% du montant du séjour, pour y souscrire il suffit de compléter la ligne dans le contrat et bien indiquer le nom des personnes présentes pendant le séjour.
7. Le paiement du solde du séjour se fait la veille du départ.
8. Toutes modifications dans la composition des personnes devront être signalées à la réception.
9. Chaque personne présente sur le camping devra respecter le règlement intérieur affiché à l'entrée et devant le bureau d'accueil.
10. Vous pouvez stationner deux véhicules par emplacement, au maximum, à condition que ceux-ci n'empiètent pas sur les emplacements à proximité ni sur les voies de passage. La direction se réserve le droit de faire stationner un des véhicules sur le parking extérieur en cas d'encombrement. Le stationnement du deuxième véhicule est payant sauf si celui-ci est stationné sur le parking de nuit situé à l'entrée du terrain de camping.

### **Visiteurs**

1. Les visiteurs doivent signaler leur présence à leur arrivée au bureau d'accueil.
2. Ils doivent stationner leur véhicule en dehors du terrain de camping (dérogation pour les personnes à mobilité réduite après accord de la direction). Les visiteurs stationnant leur véhicule à l'intérieur du terrain seront soumis au paiement du tarif « personne supplémentaire » (+ 13 ans) soit 3.98 euros.

### **Animaux**

1. Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits.
2. Les animaux admis doivent être tatoués ou équipés d'une puce électronique, et vaccinés.
3. Ils doivent être tenus en laisse en permanence, ne pas perturber le voisinage et ne jamais être laissés seuls. Les règles d'hygiène élémentaires doivent être impérativement respectées sur les emplacements. Le ramassage des déjections de son compagnon est obligatoire dans l'enceinte du camping.

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes :

**MEDICYS** 73, boulevard de Clichy 75009 PARIS 01 49 70 15 93

[www.medicys.fr](http://www.medicys.fr)

[contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr)